

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC RIMOUSKI-NEIGETTE
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-FABIEN

À une séance extraordinaire des membres du Conseil de la Municipalité de Saint-Fabien tenue à la salle municipale, lieu ordinaire des séances du Conseil, le mardi 19 janvier 2021 à 18h30. À laquelle séance étaient présents(es) les conseillers(ère) madame Mélissa Perreault ainsi que messieurs Pierre Bellavance, Gaétan Dubé, Yannick Dumais et Stéphan Simoneau tous formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire, Jacques Carrier.

Était aussi présent monsieur Yves Galbrand Directeur général / secrétaire-trésorier.

Aucun citoyen et citoyenne n'assiste à la séance suite au huis clos décrété par le MAMH.

MOT DE BIENVENUE

202101-101 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Yannick Dumais
et résolu à l'unanimité
que l'ordre du jour soit accepté tel que proposé tout en laissant l'item « DIVERS » ouvert.

202101-102 MAMH : Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 544 700 \$ qui sera réalisé le 26 janvier 2021

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Paroisse de Saint-Fabien souhaite emprunter par billets pour un montant total de 544 700 \$ qui sera réalisé le 26 janvier 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
479	544 700 \$

ATTENDU QU' il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

Il est proposé par monsieur Gaétan Dubé
et unanimement résolu

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 26 janvier 2021;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 26 janvier et le 26 juillet de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et le secrétaire-trésorier;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2022	105 400 \$	
2023	107 100 \$	
2024	109 000 \$	
2025	110 700 \$	
2026	112 500 \$	(à payer en 2026)
2026	0 \$	(à renouveler)

202101-103 SOUMISSIONS POUR L'ÉMISSION DE BILLETS : Acceptation : Offre de la Financière Banque Nationale Inc

Date d'ouverture :	19 janvier 2021	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	14 h	Échéance moyenne :	3 ans
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	26 janvier 2021
Montant :	544 700 \$		

ATTENDU QUE la Municipalité de la paroisse de Saint-Fabien a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 26 janvier 2021, au montant de 544 700 \$;

ATTENDU QU' à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 – FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.		
105 400 \$	0.55000 %	2022
107 100 \$	0.65000 %	2023
109 000 \$	0.80000 %	2024
110 700 \$	1.00000 %	2025
112 500 \$	1.15000 %	2026
Prix : 99.01500		Cout réel : 1.26931 %
2 – CD NEIGETTE ET MITIS-OUEST		
105 400 \$	1.41000 %	2022
107 100 \$	1.41000 %	2023
109 000 \$	1.41000 %	2024
110 700 \$	1.41000 %	2025
112 500 \$	1.41000 %	2026
Prix : 100.00000		Cout réel : 1.41000 %
2 – BANQUE ROYALE DU CANADA		
105 400 \$	1.41000 %	2022
107 100 \$	1.41000 %	2023
109 000 \$	1.41000 %	2024
110 700 \$	1.41000 %	2025
112 500 \$	1.41000 %	2026
Prix : 100.00000		Cout réel : 1.41000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

Il est proposé par madame Mélissa Perreault et unanimement résolu

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de la paroisse de Saint-Fabien accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 26 janvier 2021 au montant de 544 700 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 479. Ces billets sont émis au prix de 99.01500 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

APPROBATION DES RÉSOLUTIONS PAR LE MAIRE

Je soussigné, monsieur Jacques Carrier, maire de la municipalité de St-Fabien, approuve par ma signature chacune des résolutions au procès-verbal.

202101-104 FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur Stéphan Simoneau et résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 18h40.

Maire

Directeur général / Sec.-trésorier